



Séance du 7 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	32

Objet de la délibération
FINANCES Adhésion 2022 Fédération des SCoT
Référence
3_20220702_7.5.3

Date de la convocation
01/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

L'année deux mille vingt-deux, le sept février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLÉ, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à M. DECLÉ  
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART  
M. RENAUX a donné pouvoir à M. RIFFLART,  
M. OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Mme FOURÉ  
M. CAPELLE a donné pouvoir à M. DOVERGNE  
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. GAILLARD  
M. STOTER a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS  
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS  
M. DURIEUX a donné pouvoir à M. MAGNIER  
M. DINOQUARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. SAVREUX, FOUCAULT, GEST, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, DUFOUR, VANDEPITTE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, SUIN, Mme A. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, Mme HIVER

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois est membre de la Fédération Nationale des SCoT depuis 2013. Il est proposé aux membres du Comité syndical de délibérer de la reconduction pour l'année 2022 de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCOT.

Le montant annuel de l'adhésion pour les Etablissements Publics porteurs d'un SCOT regroupant entre 250 001 et 500 000 habitants est de 3 707 €.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le



ID : 080-200082063-20220207-3\_20220702\_753-DE

- Décide de renouveler l'adhésion auprès de la Fédération Nationale pour un montant de 3 707 € annuel.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à l'adhésion.
- Inscrit la dépense en section de fonctionnement, chapitre 011 – article 6281 sur l'exercice 2022 du budget.

Fait et délibéré le 7 février 2022  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
P. RIFFLART